N°7735
Entrée le 09.03.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 09.03.2023

LSAP

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique.

Après la Commission européenne, le Parlement européen a décidé à son tour d'interdire le réseau social chinois TikTok sur les appareils professionnels de l'institution ceci en indiquant des inquiétudes en matière de sécurité des données. En Belgique, le Gouvernement wallon envisage une mesure similaire.

- Nous aimerions dès lors savoir de Messieurs les Ministres quelle est la position du Conseil des Ministres de l'UE et la position du Gouvernement luxembourgeois concernant leurs administrations ?
- Quelles sont les directives du Gouvernement luxembourgeois concernant l'utilisation des réseaux sociaux en général sur les appareils professionnels ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Dan Biancalana
Député

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu

N°7735
Entrée le 27.03.2023
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Réponse du Ministre de la Digitalisation, du Ministre des Communications et des Médias et du Ministre de la Fonction publique à la question parlementaire n° 7735 du 9 mars 2023 de Monsieur le Député Dan Biancalana et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Au niveau européen, les Etats membres font leurs analyses individuellement. Le Gouvernement luxembourgeois a sollicité de la part de la Commission européenne des informations supplémentaires concernant les raisons sur lesquelles la Commission a basé sa décision de suspendre l'utilisation de TikTok sur les appareils de son personnel. Plusieurs Etats membres se sont joints à cet appel adressé à la Commission.

A ce stade, le Gouvernement continue à suivre de près les réflexions et inquiétudes en matière de sécurité des données au sujet de l'application Tiktok.

En ce qui concerne les appareils professionnels, le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat ainsi que la Charte de bonne conduite en matière de sécurité de l'information numérique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ne recommande l'utilisation de services en ligne commerciaux qu'avec précaution et retenue.

Luxembourg, le 27 mars 2023

Le Ministre de la Digitalisation

(s.) Xavier Bettel